

par leurs qualités professionnelles, sont indispensables au fonctionnement de mon industrie, et d'autre part, si, au point de vue religieux, je ne puis obtenir de vos confrères-matras qu'une neutralité indifférente, que dois-je faire ?

M. l'abbé Fichaux n'hésite pas à déclarer qu'il faut se séparer du contre-matras.

L'honorable industriel qui a souligné l'objection, précise en appuyant sur le côté délicat d'une telle mesure ; supposez, dit-il, qu'un lieu d'être une individualité, le patron ne soit que le représentant d'une collectivité, en chassant le contre-matras il ne compromet pas seulement ses intérêts, il compromet également ceux de ses collaborateurs.

M. l'abbé Fichaux estime que si les patrons initiaient leur fils à leur profession et en faisaient des contre-matras capables, ils ne seraient jamais arrêtés par de semblables difficultés.

M. Garnier croit que l'on ne réforme pas l'atelier en un jour, qu'il faut en préparer les moyens progressivement, et estime que la création des écoles professionnelles est la seule solution pratique. (Il se lève applaudi.)

M. Harnel expose ensuite les procédés qui lui semblent les meilleurs pour réunir dans un atelier industriel.

M. l'abbé Fichaux termine la séance par quelques réflexions sur l'esprit et les mœurs corporatives.

TENTATIVE DE MEURTRE SUR NOTRE-DAME. — Une tentative de meurtre a eu lieu dimanche, vers onze heures du matin, le personnel de la filature de MM. Lefranc frères, rue Notre-Dame, 284.

Un ouvrier, nommé Combrand, s'étant attiré une observation du contre-matras Henri par une négligence à son travail, a profité du moment où celui-ci avait le dos tourné pour lui asséner un violent coup de poing sur la tête.

Après avoir subi un interrogatoire du commissaire de police du quartier a été conduit à la maison d'arrêt.

LA TEMPÊTE

Une violente tempête a de nouveau soufflé sur la région samedi soir. Les coups de vent se succédaient sans relâche.

A Roubaix, les bacs de gaz se sont éteints dans un grand nombre de rues, des tuiles et des ardoises tombaient de tous côtés. Des palissades ont été renversées sur tous les points de la ville.

Une croix en pierre blanche est tombée de la toiture de l'église Saint-Martin. Le kiosque des journaux de la place Fosse-aux-Chènes, a été abattu vers dix heures. L'agent de police Gilgen, qui s'était réfugié auprès, s'aperçut que le feu avait été communiqué aux journaux par le bec de gaz ; en quelques minutes, il put éteindre les flammes. Il n'y avait personne dans le kiosque au moment de l'accident.

Rue Colbert et rue de Lille, plusieurs toitures de maisons ont été complètement enlevées.

Aux parcs de Barbier, un des arbres qui entourent le kiosque a été déraciné, et une gerbe de garde du jardin a été versée.

Rue St-Antoine, une énorme feuille de zinc est tombée, vers huit heures, près d'un groupe d'ouvriers sans heureusement atteindre personne.

A Toucouros. — Des parties de toitures ont été emportées. On ne signale aucun accident de personne.

A Lille. — Dans les faubourgs et notamment à Fives-Lille, des palissades entières ont été emportées par la bourrasque et des arbres ont été déracinés.

Rue Esquermoise, vers dix heures, la toiture de la maison d'un négociant en tissus a été emportée. Dans la rue Nationale, des cheminées ont été enlevées.

Dans la rue Gambetta, plongée dans une profonde obscurité, le pavé était jonché d'ardoises. A Montreuil-Lille, comme mercredi dernier, les habitations ont beaucoup souffert. Vers dix heures et demie, sur la Grand-Place, un enfant de dix ans a failli recevoir sur la tête des tuiles qui dégringolaient du toit.

Place Saint-Maurice, une jeune fille de la rue de Gand qui allait, à-t-elle dit, chez M. Faucoupret échever de la mer, a été renversée par le vent ; peu s'en est fallu que la pauvre fille ne heurtât la tête sur le bord d'un trottoir. Elle a reçu des soins dans un établissement.

Près du théâtre des Variétés, un monsieur a eu son chapeau emporté ; il n'a pu l'arrêter son cours, qui avait suivi la rue de Rihour, la place de Rihour et la rue Neuve, qu'en coin de la rue de Béthune. Pour comble d'infortune, pendant que le malheureux courait après son indisponible, une taille s'est échappée de la toiture d'un marchand de chaussures et lui est tombée sur la tête.

A DENKERSGHE. — Vendredi, à 7 heures 1/2 du matin, le remorqueur de la Chambre de commerce Dunckerquist est parti du port pour reconnaître la position de trois mâts naufragés mercredi et qui avaient été signalés comme échoués non loin de la frontière belge, après avoir été remis à flot et entrainés par la tempête pendant la nuit.

En effet, l'hôte fut bientôt aperçu à environ trois quarts de mille à l'Est du petit port de la Panne. Le navire était presque entièrement charrié, sur tribord, perpendiculairement à la plage, les mâts plongés dans l'eau.

La coque est complètement perdue, ses membrures de bordage étaient en partie démolies et il est probable qu'à l'heure où nous écrivons, ses débris jonchent le rivage.

Des mesures ont été prises pour recueillir tout ce qui serait rejeté par la mer, principalement le bois de campêche qui formait son chargement.

La conférence de M. David

Malgré le temps affreux qu'il faisait samedi soir, près de trois cents personnes — et parmi elles beaucoup de dames, bravant héroïquement l'orage — ont assisté à la conférence de géographie et de sciences qu'on n'est pas enclin à regretter. Jamais nous n'avons eu à Roubaix de conférence plus érudite, traitant un sujet plus intéressant, que M. David traitait d'Obok et de l'Abyssinie.

Le conférencier, après avoir remercié M. Henry Bousst, président de la Société de Géographie, de l'accueil qu'il avait reçu depuis son arrivée à Roubaix, a débüté en disant que les événements du Soudan avaient attiré l'attention sur l'Afrique Orientale, et qu'il était bon qu'en Europe, on eût les véritables raisons du soulèvement des tribus du Soudan dit égyptien.

Les causes de ce soulèvement sont multiples ; mais les principales sont : La monopolisation, par le gouvernement égyptien, de tout le commerce du Soudan depuis l'Ivoire jusqu'aux perroquets, et les exactions des pachas, qui se livrent, sur une large échelle, au trafic de la chair humaine.

Ces pauvres gens, las de se voir voler leurs femmes, leurs enfants, et de se voir dépouillés des fruits de leurs travaux, se sont soulevés, et le Mahdi s'est trouvé là comme un chef idéologique.

Les Abyssiniens, qui sont chrétiens, marchent aussi, de leur côté, sur Massouah et ont déjà enlevé plusieurs caravanes de troupeaux égyptiennes. L'orateur croit qu'avant peu le roi Johanna Kassa s'emparera du port de Massouah sur la Mer Rouge.

M. David, après avoir décrit rapidement les provinces du Soudan égyptien, dit que c'est à Lado, ville située vers le cinquième degré de latitude nord, que le gouvernement égyptien centralise la récolte de l'ivoire. De là, il est transporté à Karthoum, situé vers le seizième degré, et enfin expédié au Caire, qui est à la hauteur du treizième degré de latitude nord.

La véritable route des produits du Soudan n'est donc pas par l'Égypte, mais bien par le Kaffa, le pays des Gallas, le Choa abyssinien du sud, pour venir aboutir à Obok, port français qui est situé par le onzième degré 58' 54" de latitude nord.

L'orateur croit que le Soudan est à jamais perdu pour l'Égypte, qui perdra aussi ses ports de la Mer Rouge jusqu'à Zebetha ou About Baker-Pacha se livre, sous les yeux des Anglais d'Aden, au commerce d'esclaves sur une grande échelle.

Les tribus soudanaises, débarrassées des pachas égyptiens, reviendront en grandes caravanes à la côte, et ce sera Obok qui profitera du grand commerce.

L'Abyssinie se divise en deux grandes régions : les Kollas, terres chaudes, et les Dégas, ou hauts plateaux. La faune et la flore de ces deux régions sont très-différentes. Dans les Kollas, le lion, l'éléphant, les babouins géants, l'oranger, le citronnier, et là-haut, sur les plateaux, les animaux de l'Europe et les productions de régions tempérées.

Le climat des Dégas est délicieux : il y règne un printemps perpétuel. Les souverains d'Abyssinie, Johanna-Kassa comme Ménylick, ont toujours accueilli les Français comme des amis, et le roi Ménylick, particulièrement, a fait les plus grands efforts pour amener l'établissement de comptoirs français à Obok, où il pourrait venir échanger tous les produits de son royaume contre les marchandises venant de nos manufactures.

Des commandes se montent à des millions de francs ont été remises par le roi Ménylick à des négociants français, et il s'engage à venir les chercher à Obok à ses frais.

L'orateur rend hommage aux hommes éminents, aux explorateurs courageux, qui nous ont fait connaître ce pays, MM. d'Abbadie, Denys de Rivory, Raffray, capitaine Girard, et aussi à Arnoux et aux commerçants français qui ont été au Choa.

Tout ce que M. Arnoux a été assassiné à Obok. M. David tint à établir que cette mort n'est attribuée au caractère de M. Arnoux, le bien plus qu'à celui des indigènes. Il rappelle la lettre que M. Sollellet vient d'adresser du Choa à M. Gabriel Gravier, président de la société nomaine de Géographie, et dans laquelle cet explorateur qui habite un Malagan (néf) dit le roi Ménylick II le nommé titulaire, se dit le plus heureux des hommes.

M. David termine sa conférence en énumérant les différentes industries qui pourraient être créées à Obok. Il insiste surtout sur la fabrication du sel dont le prix est très-élevé en Abyssinie. Cette dernière y sert même de monnaie divisionnaire.

Cette conférence, faite avec le plus grand brio, a été vivement applaudie, et M. David a reçu de tous côtés de chaleureuses félicitations.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 26 Janvier 1884.

M. Malifai, de Roubaix, s'érant d'un cabaret de cette ville, voulut solder ses consommations ; mais, par suite d'un faux mouvement, son portefeuille lui échappa des mains et le contenu se répandit sur le parquet.

Les consommateurs aidèrent Malifai à ramasser son argent, mais une pièce d'or de vingt francs manqua à l'appel.

Un vieux, Adolphe Girat, s'était montré plein de zèle pour rechercher la pièce introuvable et qu'on découvrit le lendemain sans succès.

Il passa ce vol de trois mois d'emprisonnement. Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

Quatre mois de prison contre Victor Richard de Tourcoing prévenu de coups et blessures.

3 mois de prison contre Louis Braun de Tourcoing pour vol de chemises et d'un pantalon.

8 jours de prison contre Emile Deroo de Roubaix pour outrage public à la pudeur.

1 mois de prison contre Théodore Cattin de Roubaix pour rébellion.

CUNVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOILLAT, qui par suite de la mort de Monsieur Emile BOILLAT, veuf de Dame Sophie HAZARD, décédé le 24 Janvier 1884, dans sa 68^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille CATTEAU, qui par suite de la mort de Monsieur Joseph CATTEAU, décédé le 25 Janvier 1884, à l'âge de 77 ans, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille SECOURT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules SECOURT, veuf de Dame Marguerite SECOURT, décédé le 25 Janvier 1884, dans sa 82^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille LÉVY, qui par suite de la mort de Monsieur Louis LÉVY, veuf de Dame Louise LÉVY, décédé le 26 Janvier 1884, à l'âge de 77 ans, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille DEBUSSÉ, qui par suite de la mort de Monsieur Jules DEBUSSÉ, veuf de Dame Marie DEBUSSÉ, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille GUYOT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules GUYOT, veuf de Dame Marie GUYOT, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGER, qui par suite de la mort de Monsieur Jules BOULANGER, veuf de Dame Marie BOULANGER, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, qui par suite de la mort de Monsieur Jules LÉONARD, veuf de Dame Marie LÉONARD, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille GUYOT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules GUYOT, veuf de Dame Marie GUYOT, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGER, qui par suite de la mort de Monsieur Jules BOULANGER, veuf de Dame Marie BOULANGER, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, qui par suite de la mort de Monsieur Jules LÉONARD, veuf de Dame Marie LÉONARD, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille GUYOT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules GUYOT, veuf de Dame Marie GUYOT, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGER, qui par suite de la mort de Monsieur Jules BOULANGER, veuf de Dame Marie BOULANGER, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, qui par suite de la mort de Monsieur Jules LÉONARD, veuf de Dame Marie LÉONARD, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille GUYOT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules GUYOT, veuf de Dame Marie GUYOT, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGER, qui par suite de la mort de Monsieur Jules BOULANGER, veuf de Dame Marie BOULANGER, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, qui par suite de la mort de Monsieur Jules LÉONARD, veuf de Dame Marie LÉONARD, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille GUYOT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules GUYOT, veuf de Dame Marie GUYOT, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGER, qui par suite de la mort de Monsieur Jules BOULANGER, veuf de Dame Marie BOULANGER, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, qui par suite de la mort de Monsieur Jules LÉONARD, veuf de Dame Marie LÉONARD, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille GUYOT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules GUYOT, veuf de Dame Marie GUYOT, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGER, qui par suite de la mort de Monsieur Jules BOULANGER, veuf de Dame Marie BOULANGER, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, qui par suite de la mort de Monsieur Jules LÉONARD, veuf de Dame Marie LÉONARD, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille GUYOT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules GUYOT, veuf de Dame Marie GUYOT, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGER, qui par suite de la mort de Monsieur Jules BOULANGER, veuf de Dame Marie BOULANGER, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, qui par suite de la mort de Monsieur Jules LÉONARD, veuf de Dame Marie LÉONARD, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille GUYOT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules GUYOT, veuf de Dame Marie GUYOT, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGER, qui par suite de la mort de Monsieur Jules BOULANGER, veuf de Dame Marie BOULANGER, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, qui par suite de la mort de Monsieur Jules LÉONARD, veuf de Dame Marie LÉONARD, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

Les amis et connaissances de la famille GUYOT, qui par suite de la mort de Monsieur Jules GUYOT, veuf de Dame Marie GUYOT, décédé le 26 Janvier 1884, dans sa 78^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement, qui aura lieu le samedi 27 courant, à 9 heures 1/2, au cimetière de la maison mortuaire, rue de Montbray, 37.

de l'arrondissement de Saint-Omer aux élections du 20 février 1876, fut réélu après le 16 mai contre le candidat officiel.

Lors du renouvellement triennal du Sénat, le 8 janvier 1882, il se porta candidat et fut nommé, le dernier sur quatre, par 507 voix sur 1,001 votants.

M. Devaux est mort chez son gendre, le docteur Ménot, à Béthune, hier soir. Un service aura lieu dans cette ville, mardi, à dix heures. L'enterrement se fera à Saint-Omer le même jour, à midi.

Aux funérailles, M. Hugnet paraîtra au nom du Sénat ; M. Ribot au nom de la Chambre.

FAITS DIVERS

UN SCÈNE DE CHARITÉ. — Vendredi matin, vers onze heures trente, la voiture de place n° 3460, dans laquelle se trouvait une Sœur de Charité, traversait la place du Théâtre-Français. Lorsque le fauteur fut arrivé à la hauteur des deux fontaines, le cocher ne put se garder de temps pour laisser passer l'omnibus n° 750, ligne gare-Saint-Lazare place Saint Michel. Les brancards du lourd véhicule heurtèrent le sacre et défoncèrent la charité. On s'empressa de retirer la Sœur de Charité, le visage labouré par des éclats de verre.

La blessée, transportée dans une pharmacie voisine, y reçut les premiers soins, et comme on lui faisait observer que le pansement serait long à cause du verre qu'il fallait retirer, la courageuse Sœur insista pour qu'on abrégât les soins, qu'elle à reprendre plus tard. Une personne lui ayant demandé, pourquoi elle était si pressée, lorsqu'un pansement imparfait pouvait peut-être entraîner la perte de la vue, la Sœur répondit simplement : — Mes pauvres m'attendent...

LES « BIDAIS ». — Mlle Joséphine Daire, l'heureuse gagnante du gros lot de 100,000 fr. à la loterie des Arts décoratifs, est arrivée hier matin, à Paris, pour en toucher le montant. Elle s'est rendue auprès de M. Henri Avenir, directeur de la loterie, qui lui a remis un chèque de 100,000 francs à toucher à la Banque de France.

Mlle Daire était accompagnée de son père, garde champêtre à Villemandeur, banlieue de Montargis, et de M. Desvaux de Lys. Elle s'est rendue avec eux, en voiture, à la Banque. Sur les 100,000 francs qu'elle a touchés, elle a conservé 1,000 fr. seulement et a porté les 99,000 autres chez M. Herbaut, agent de change, où elle a acheté un titre de rente.

Depuis que le gros lot lui est échu, Mlle Daire a reçu une certaine de demandes en mariage.

Elle a manifesté l'intention de doter sa sœur aînée. Mlle Daire est âgée de dix-huit ans.

On télégraphie de Marseille : « Le lot de 100,000 fr. de la ville de Paris de 1871 a été gagné par le cocher de M. Parquet, ameteur à Marseille. »

Un titre de la ville de Paris, laissé par le changeur Rubino dans sa caisse, avant sa fuite à l'étranger, a gagné un lot de 150,000 fr.

STATISTIQUE. — Veut-on savoir quels sont les pays qui comptent le plus grand nombre de pêcheurs et où l'on capture le plus de poissons ? D'abord l'Angleterre, qui compte 120,000 pêcheurs, et le produit total des pêcheries représente une valeur de 11 millions de livres sterling (275 millions de francs). Parmi ces produits, le hareng, le poisson du pauvre, tient le premier rang. Après lui viennent la morue et le maquereau, et enfin le saumon et le turbot.

La France vient ensuite. Elle emploie 83,855 personnes, et le produit de ses pêcheries s'est élevé à 93 millions.

Les Hollandais prennent actuellement chaque année 200 millions de harengs qu'ils mettent en bariils et 50 autres millions qu'ils vendent frais.

L'Italie ne retire de ces pêcheries que 40 millions, ce qui est une faible valeur pour un personnel de 60,000 pêcheurs.

En Espagne, on n'exporte que pour 2 millions de francs seulement.

Pour l'excellence de la perfection de leurs appareils ; par les dimensions et l'arrangement de leurs navires, par la richesse de leurs eaux qui ne comptent pas moins de 1,500 espèces de poissons, les Etats-Unis se sont placés à la tête de l'industrie de la pêche.

Pour donner une idée de l'importance de ces pêcheries, il suffit de dire qu'en 1881 elles ont réalisé la somme énorme de 20 millions de livres, soit un demi-milliard en monnaie française.

Nous avons annoncé dernièrement la mystérieuse disparition de M. Eugène Granoux, le fils d'un changeur dont les bureaux sont établis, 63, rue de la Chaussée-d'Antin, et l'appareillement du Marché, à Neuilly. Ce jeune homme avait quitté le domicile paternel le 16 décembre, sans que l'on ait eu de ses nouvelles.

Or, des maritimes viennent de retirer de la Seine le cadavre d'Eugène Granoux, en face de la rue Cavé, à Levallois-Perret. Il était dans un tel état qu'il n'a été reconnu qu'après quelques jours, et seulement grâce à son pantalon, seul vêtement qui lui restait. La figure était à ce point tuméfiée que le commissaire de police chargé de procéder aux premières constatations attribua au cadavre inconnu l'âge de quarante-cinq ans. Une enquête minutieuse va être pratiquée en vue de découvrir la cause de cette mort inexplicable.

On croit à un assassinat, d'autant plus que le cadavre ne portait que la chemise en lambeaux et le pantalon, dont les poches ont été vidées. Une cravate avec épingles en or, que portait Eugène Granoux, a été élevée, et il est difficile d'attribuer, à l'action de l'eau la disparition de cet objet, ainsi que du gilet contenant une montre et une chaîne. De plus, au moment de son départ, Eugène Granoux avait pris à l'ave de ses seurs un petit sac contenant vingt-quatre pièces de un centime neuves. Il est probable que le malheureux jeune homme aura montré cette monnaie dans les débordements où il a passé la soirée, et que l'aspect de ces pièces brillantes aura tenté la cupidité de quelque malfaiteur. L'autopsie du corps aura lieu aujourd'hui à la Morgue.

On se rappelle l'étonnante décadence de Séguin l'élève de Saint-Cyr qui, ayant déserté l'Ecole, avait imaginé de cacher son uniforme dans le four du bois de Saint-Cloud. On crut d'abord à un drame mystérieux, mais bientôt la vérité se fit jour. Séguin put être arrêté. Il vint de comparaitre devant les membres du conseil de discipline de l'Ecole qui ont, à l'unanimité, décidé son exclusion. En vertu d'une décision de ministre de la guerre, Séguin va être incorporé au 112^e de ligne.

— Aux directeurs de théâtre en quête de bonbons. La *Pall Mall* annonce qu'un certain docteur Carter Moffatt prétend avoir trouvé, après 9 années d'études, un instrument qui nomme *ammonia-phosphore*, contenant une matière absorbante saturée de peroxyde d'hydrogène combiné avec de l'ammoniaque concentré et d'autres ingrédients, au moyen duquel un courant d'air est lancé dans les poumons. La voix du docteur Moffatt, qui était primitivement très faible et dure, est devenue excellente voix de ténor. Des expériences ont été faites en Ecosse sur des cochons avec des résultats extraordinaires.

VARIÉTÉ

ROYAL CONDÉ

UN CAMPÉMENT EN 1780

PAR JACQUES ROZIER

— J'en étais bien content ! c'était des jours bonis !

— Approche-toi, mon pauvre Philomèle, et viens embrasser ton sauveur... Ce brave vieux ? Têches-tu de me dire pourquoi ? Pourquoi il aime et veut ton bonheur... Est-ce qu'il n'a écrit un vers au bord de quelque sentes sous ses pas, au moment où elle allait le piquer ? As-tu jeté son fait sur tes épaules pour le lui porter au hameau ? Est-ce qu'il te cajoilait quand tu étais petit, ce bon père Jehan ?

— Et pourquoi tant de questions et d'inquétudes, petite ?

— Pourquoi ? C'est que je ne comprends pas et toi, Philomèle ?

— Ni moi non plus, ma mie.

— Alors, que crois-tu que je te tâte et vois ce qu'on doit faire... Si j'étais Philomèle, je serais bien hésitant. C'est affreux de mourir, quand la vie peut être si belle et si longue, mais pourtant il faut pas être égoïste !

— T'es bon cœur, Isotte, ça ne me surprend pas, tu ressembles tant à ta bonne femme de mère, dit le vieillard en essayant une larme. Mais, crois-moi, il m'est doux de te conserver ton fiancé et puis ce genre d'asthme m'a l'envie de vivre et puis les de mes souffrances de toutes les nuits ; elles ne me laissent plus de repos, c'est en enfer, je suis décidé à m'en défaire. L'